

ANDBANK
G**SERIES** /

*RÈGLEMENT
SPORTIF*

2025

INDICE

ART. 1 DEFINITIONS GENERALS	3
ART. 2 VÉHICULES ADMIS AUX CHAMPIONNATS	3
ART. 3 ENGAGEMENTS	4
ART. 4 RÈGLEMENT PARTICULIER	5
ART. 5 TABLEAU OFFICIEL D'ANNONCES.....	6
ART. 6 OFFICIELS	6
ART. 7 ASSURANCES.....	6
ART. 8 OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES ÉQUIPES.....	6
ART. 9 NUMÉROS DE COMPETITION ET ORDRE.....	7
ART. 10 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE ET NOM DES PILOTES	7
ART. 11 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES / TRANSPONDEUR	8
ART. 12 VERIFICATIONS TECHNIQUES.....	8
ART. 13 DEVELOPPEMENT DE LA COURSE	9
ART. 14 PROCEDURE DE DEPART.....	11
ART. 15 INTERRUPTION D'UNE MANCHE ET NOUVEAU DEPART	12
ART. 16 L'ARRIVÉE.....	12
ART. 17 CLASSEMENTS ET POINTS.....	13
ART. 18 CIRCULATION / COMPORTEMENT SUR LA PISTE / SANCTIONS.....	13
ART. 19 SUSPENSION D'UNE EPREUVE	15
ART. 20 ZONES DE TRAVAIL ET ZONE FERME	15
ART. 21 CLASSEMENTS DES EPREUVES ET CHAMPIONNATS.....	16
ART. 22 TROPHEE ET RECOMPENSE	17
ART. 23 RECLAMATIONS - APPELS	17
ART. 24 SANCTIONS	17

Art. 1 DEFINITIONS GENERALS

Le Circuit Andorre, avec l'approbation de l'Automobile Club d'Andorre, organise les séries nationales Andbank GSeries pour la saison 2025, qui seront ouvertes à la participation étrangère.

1.0 Comité Organisateur

Circuit Andorre - Pas de la Casa

1.1 Catégories convoquées

Clio Ice Trophy
Giand
Speed Car
SidebySide

1.2 Application du Règlement

Ce règlement s'applique aux séries mentionnées précédemment, ainsi qu'aux épreuves qui les composent.

1.3 Application par ordre de relation

Le Code Sportif International (C.S.I) sera appliqué de manière prioritaire pour les aspects généraux, les procédures, les appels et les réclamations.

Le présent règlement sportif.

Le Règlement Technique.

Le Règlement Particulier de l'épreuve.

Les réglementations générales de l'Automobile Club d'Andorre ainsi que la réglementation et la norme de 2025.

1.4 Épreuves

Celles désignées par le Circuit Andorre Pas de la Casa désormais en tant qu'organisateur dans le calendrier des GSeries 2024-2025.

L'organisateur peut reporter une épreuve ou modifier le programme horaire si les conditions météorologiques le nécessitent.

1.5 Aspirants

Les sportifs avec des licences délivrées par une ASN autorisée par la FIA, correspondant et valable pour l'année en cours.

Les pilotes avec une licence d'une autre ASN devront obligatoirement présenter une autorisation de participation au championnat ou à l'épreuve dans laquelle ils souhaitent s'inscrire.

Pour pouvoir participer aux épreuves et marquer des points dans le championnat, les pilotes doivent envoyer la "demande d'engagement à l'épreuve" dans chacune des épreuves, dans le délai établi dans le "règlement particulier", **le Pilote A et le Pilote B doivent participer, dans le même véhicule préalablement enregistré et accepté.**

Les participants avec des licences délivrées par d'autres ASN pourront bloquer des points pour leur catégorie.

Art. 2 VÉHICULES ADMIS AUX CHAMPIONNATS

2.1 CLIO ICE TROPHY

L'unique véhicule autorisé est la Clio Ice Trophy R.S. Line, avec conduite à gauche, véhicule élaboré à partir d'une RENAULT Clio R.S. Line réservée à une utilisation en compétition et conforme au règlement technique. Les versions autorisées sont :

- Clio Rally5 Asphalte (Réf. 9966666666)
- Clio Rally5 Terre (Réf. 9988888888)
- Clio RX (Réf. 9977777777)

2.2 GÉANT

Prototype de véhicules à carrosserie 4 roues motrices avec châssis « multitubulaire » nommé GIAND CAR accepté par la Commission Technique Andbank GSeries.

2.3 SPEED CAR

Véhicules monoplaces à moteur arrière, 2 roues motrices, sans moteur suralimenté et transmission manuelle acceptés par la Commission Technique Andbank GSeries.

2.4 SIDEBYSIDE

Véhicules tout-terrain dotés de moteurs dérivés de motos ou de voitures de série, appelés « buggies » et d'apparence extérieure originale, acceptés par la commission technique Andbank GSeries.

Art. 3 ENGAGEMENTS

3.1 Engagements

Toutes les équipes doivent envoyer la "Demande d'engagement du véhicule aux séries" via le site web officiel, dûment remplie avant la date et l'heure de clôture des engagements à l'épreuve.

Circuit Andorre - Pas de la Casa

Site web : www.circuit-andorra.com

Téléphone : (+376) 327 357

Email : info@circuit-andorra.com

Le Comité Organisateur se réserve le droit de refuser l'engagement d'un concurrent ou d'un conducteur.

3.2 Nombre maximum d'inscrits par course :

CLIO ICE TROPHY	16 pilotes
GIAND	12 pilotes
SPEED CAR	12 pilotes
SIDEBYSIDE	22 pilotes

**Le Comité d'Organisation réserve deux places pour les actions de communication.*

L'inscription des équipes ne sera valable que si 2 pilotes par équipe sont inscrits.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'augmenter le nombre de pilotes.

Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'annuler une épreuve ou une catégorie si un nombre **minimum de participants n'est pas atteint** :

CLIO ICE TROPHY	10 pilotes
GIAND	10 pilotes
SPEED CAR	10 pilotes
SIDEBYSIDE	20 pilotes

3.3 Dates d'ouverture et de clôture des engagements des pilotes aux épreuves

Ouverture des engagements : à 9h00 du 1er novembre 2024

Clôture des engagements des pilotes aux épreuves : à 19h00 du jeudi précédant l'épreuve

3.4 Droits d'engagement

3.4.1 Droits d'engagement à une épreuve des CLIO ICE TROPHY

Droits d'engagement : 275€ / pilote

Inclus : Le droit de marquer des points au championnat.
Le stationnement d'un véhicule particulier dans le parking 1.
Le stationnement d'un véhicule d'assistance dans le parc de travail.

3.4.2 Frais d'inscription à un test au GIAND :

Frais d'inscription : 295 € par pilote

Inclus: Le droit de marquer des points au championnat.
Le stationnement d'un véhicule particulier dans le parking 1.

3.4.3 Frais d'inscription pour un essai en SPEED CAR :

Frais d'inscription : 295 € par pilote

Inclus : Le droit de marquer des points au championnat.
Le stationnement d'un véhicule particulier dans le parking 1.
Le stationnement d'un véhicule d'assistance dans le parc de travail.

3.4.2 Droits d'engagement à une épreuve des SIDEBYSIDE

Droits d'engagement : 275€ / pilote

Inclus : Le droit de marquer des points au championnat.
Le stationnement d'un véhicule particulier dans le parking 1.
Le stationnement d'un véhicule d'assistance dans le parc de travail.

3.4.3 Remboursement des engagements

En cas d'annulation d'une épreuve, le montant de l'engagement sera remboursé.

3.5 Modification sur le bulletin d'engagement.

- Aucune modification ne pourra être apportée au formulaire d'inscription, sauf dans les cas prévus au présent règlement et au C.D.I.
- Un membre de l'équipe pourra être remplacé, avec l'accord du Comité d'Organisation, avant la première série.

3.6 Engagements refusés

Conformément à l'Art. 3.5.6 du C.S.I, la demande d'engagement à une épreuve ne sera pas acceptée si elle n'est pas accompagnée des droits d'engagement.

3.7 Mode de paiement

Avec une carte bancaire en même temps que votre inscription sur le site Internet : www.circuit-andorra.com dans la rubrique Andbank GSeries.

Art. 4 RÈGLEMENT PARTICULIER

Le Règlement Particulier mentionnera de manière explicite toutes les dispositions et conditions supplémentaires de l'organisateur, qui seront également en accord avec les textes réglementaires et seront publiées, au minimum, 2 jours avant la clôture des engagements.

Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires doivent être communiquées au moyen de compléments datés et numérotés qui feront partie intégrante de ce règlement.

Ces compléments seront publiés sur le site web **www.circuit-andorra.com** dans la section GSeries, affichés sur le tableau officiel des annonces et au secrétariat de l'épreuve.

Application et interprétation du règlement

Le Directeur de Course est responsable de l'application du Règlement Sportif et du Règlement Particulier pendant l'épreuve.

Toute réclamation présentée par un concurrent sera transmise aux Commissaires Sportifs pour étude et prise de décision (Art. 13 du C.S.I.).

Tout cas non prévu par le règlement sera étudié par les Commissaires Sportifs, qui sont les seuls habilités à prendre une décision (art. 11.9. du C.S.I.).

· **En cas de différence d'interprétation dans le texte de ce Règlement, le texte du Règlement Sportif en catalan prévaudra.**

Art. 5 TABLEAU OFFICIEL D'ANNONCES

Pendant tout le championnat sur le site web officiel : www.circuitandorra.com

Pendant la célébration des courses les résultats seront en format digital:

<https://www.circuit-andorra.com/gseries/>

Les classements et les convocations pourront être suivis via le live-timing :

<http://gseries.alkamelsystems.com/>

Art. 6 OFFICIELS

Le liste d'Officiels sera conforme avec le chapitre X du C.S.I.

6.1 Nombre de Commissaires Sportifs

Le nombre de Commissaires Sportifs sera composé de trois membres et un d'eux agira de président.

6.2 Fonctions du Commissaire relation avec les concurrents

- Informer les participants et agir en tant que modérateur parmi les concurrents et le Directeur de course ou les Commissaires Sportifs et Techniques.
- Répondre aux questions posées par les participants.
- Envoyer au Directeur de course et au collège des Commissaires Sportifs toute plainte ou incident des concurrents.

Art. 7 ASSURANCES

Les frais d'inscription comprennent la prime d'assurance et garantissent la responsabilité civile du concurrent, devant troisièmes personnes à l'intérieur du Circuit de vitesse et conformément aux règles convenues par le Circuit Andorra ; du début à la fin de la course ou au moment de l'abandon de la course ou de l'exclusion.

Art. 8 OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES ÉQUIPES

8.1 Juridictions Sportives

- Du simple fait de s'inscrire, tous les participants seront soumis au C.D.I., au présent règlement général et au règlement particulier de chaque épreuve.
- Les concurrents ou leur représentant légal dûment accrédité, ainsi que l'équipe, doivent être joignables et disponibles à tout moment pour la direction de course.
- En s'inscrivant, les pilotes se réservent le droit à Circuit Andorra d'utiliser leurs noms, image et résultats liés aux tests dans la publicité.
- Toute équipe ne disposant pas de deux pylônes au moment de la rencontre sera exclue de l'épreuve..

Art. 9 NUMÉROS DE COMPETITION ET ORDRE

Numéros

Les participants peuvent proposer à l'organisateur, pour toute la saison, un numéro jusqu'à un maximum de 2 chiffres d'une hauteur de **25 cm** situé sur les portes latérales, et le même numéro d'une hauteur de 10 cm situé en haut à droite du pare-brise avant du véhicule.

Il sera obligatoire pour tous les participants de réaliser et d'arborer le numéro en noir avec un fond blanc.

Il est de la responsabilité des participants de porter ces numéros de manière visible et en bon état. Ce numéro sera placé conformément aux prescriptions du présent règlement et sera valide pour toute la saison.

Art. 10 PUBLICITÉ OBLIGATOIRE ET NOM DES PILOTES

10.1 Portes latérales

La publicité obligatoire doit être située sous les vitres latérales du pilote et copilote. Voir dessin ci-joint.

10.2 Parasol

La bande « parasol » couvrant toute la longueur de pare-brise avant du véhicule doit obligatoirement être placée sur le dessus du pare-brise.

10.3 Plaque frontale

Si l'organisation le décide, la plaque doit être placée à l'avant et au centre de « pare-chocs » du véhicule.

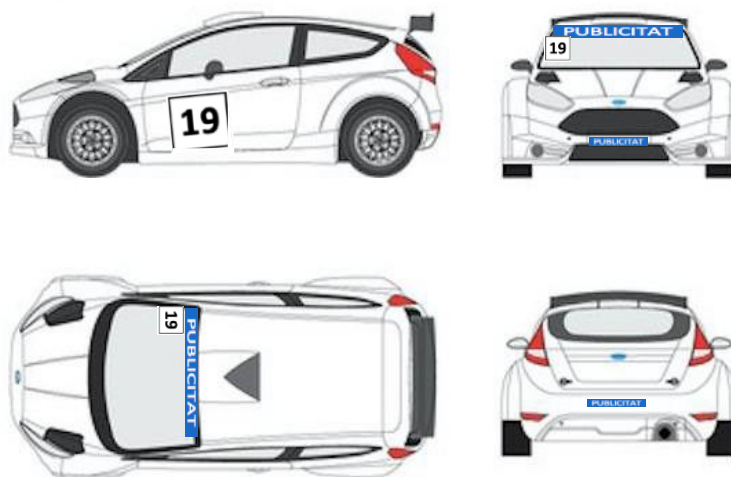
10.4 Plaque postérieure

Si l'organisation le décide, la plaque doit être placée à l'avant et au centre de « pare-chocs » **postérieur** du véhicule.

10.5 Nom des pilotes

Le/les nom/s ou le/les prénom/s du/des pilote/s doit obligatoirement être écrit majuscule noire et Arial de 4 cm d'hauteur en couleur noir et sur une bande blanche couvrant toute la longueur, et partie basse, des fenêtres arrière.

Dessin publicité



La publicité obligatoire sera communiquée par un complément au règlement sportif.

10.6 Étiquetage non autorisé

L'étiquetage des véhicules avec des vinyles ou peintures réfléchissantes ne sont pas autorisés.

Art. 11 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES / TRANSPONDEUR

11.1 Vérifications administratives

Tous les pilotes participants aux épreuves seront tenus de se présenter au secrétariat de la course avant le début ou à tout moment pour la vérification de l'exactitude des données de la "demande d'engagement" et pour la vérification des documents et licences. Ne pas disposer de la licence fédérative pertinente pour l'année en cours entraînera l'exclusion de l'épreuve.

11.2 Transpondeur

L'organisateur fournira un dispositif de chronométrage (transpondeur) valide pour chaque course.

En cas de non-retour ou de paiement incorrect du transpondeur correspondant, l'organisateur sanctionnera le concurrent de 300€.

Art. 12 VERIFICATIONS TECHNIQUES

12.1 Véhicules inscrits aux championnats

Les équipes participantes seront soumises aux vérifications techniques de toutes les courses du championnat. Ces vérifications seront de type général ; Éléments de sécurité, conformément à l'annexe « J » du C.S.I, conformément au règlement technique du championnat, du poids et des pneumatiques et à la publicité obligatoire.

12.2 Casque et vêtements

~~Le 1er janvier 2024, de nombreuses homologations arriveront à expiration, ce qui signifie que~~ Les casques, les vêtements et les systèmes de retenue devront être conformes à la nouvelle homologation actuel 2024. Ils devront être présentés obligatoirement par les participants pour vérification lors de toutes les épreuves, conformément à l'Annexe "L" du C.S.I (Code Sportif International).

12.3 Marques d'identification émises par les Commissaires Techniques

L'équipe a l'obligation de protéger des marques d'identification du véhicule et des pneus jusqu'à la fin du championnat. L'absence de marque comportera l'exclusion de la course où le défaut soit détecté.

12.4 Vérifications techniques aléatoires

Une vérification complète et détaillée peut être effectuée à tout moment pendant les courses, y compris le démontage des véhicules selon les critères des Commissaires Sportifs agissant de leur propre initiative ou à la demande du Directeur de la Course.

12.5 Réclamations

À cause d'une réclamation, les concurrents doivent se soumettre aux contrôles techniques requis. S'ils ne disposent pas des outils nécessaires et du personnel qualifié pour effectuer le démontage approprié, le Coordinateur Technique décidera le système à suivre pour effectuer la vérification et, en cas échéant, le véhicule sera scellé.

À cause d'une réclamation et pour garantir le démontage, le demandeur sera tenu de verser un montant supplémentaire, qui devra être déposée à l'avance. Si la réclamation est positive, cette caution sera remboursée au réclamant et facturée au concurrent à qui la réclamation aura été soumise.

L'organisateur devra désigner un responsable des Commissaires Techniques pour coordonner et effectuer les vérifications techniques.

Art. 13 DEVELOPPEMENT DE LA COURSE**13.1 Course**

Meeting d'une ou plusieurs courses inscrites au calendrier du championnat qui se développent dans un circuit fermé et sur une surface de glace avec au moins le 50% du circuit couvert.

13.2 Reconnaissance de la piste

La reconnaissance de la piste par les pilotes ne peut s'effectuer qu'à pied et, conformément au calendrier établi dans le Règlement Particulier. Le fait de ne pas la respecter suppose, de l'avis des Commissaires Sportifs, une pénalité pouvant atteindre le " exclusion de la course.

13.3 Briefing

Si l'organisateur décide de convoquer une réunion d'information pour les pilotes, tous les pilotes ont l'obligation d'être présents et de signer la feuille de présence. Les concurrents sont responsables, de l'assistance de leurs pilotes à la réunion. Tout pilote absent peut être sanctionné avec exclusion de la course.

13.4 Chronométrage

Le chronométrage se fera avec des transpondeurs, au centième de seconde.

L'organisateur déterminera l'emplacement le plus approprié pour le positionnement du transpondeur.

13.5 Free Practice**TROPHÉE CLIO GLACE**

Séance d'essais libres de 6 tours maximum avec un départ rapide et sans formation de grille

GIAND

Séance d'essais libres de 7 tours maximum avec un départ rapide et sans formation de grille.

SPEED CAR

Séance d'essais libres de 7 tours maximum avec un départ rapide et sans formation de grille.

SIDEBYSIDE

Séance d'essais libres de 7 tours maximum avec un départ rapide et sans formation de grille.

13.6 Qualifying Practice**Catégorie TROPHÉE CLIO GLACE**

2 manches de 6 tours maximum chacune avec un départ rapide et sans formation de grille.

Une Qualification 1 qui déterminera l'ordre de grille des finales en fonction du meilleur tour des 6.

Une Qualification 2 qui déterminera un classement par points en fonction du temps réalisé sur la somme des 6 tours.

Catégories GIAND - SPEED CAR - SIDEBYSIDE

1 manche de 6 tours maximum avec un départ rapide et sans formation de grille, qui déterminera :

Un classement avec des points par pilote, selon le meilleur temps réalisé dans l'un des 6 tours. Ce classement configurera l'ordre de départ des finales.

13.7 Finales**TROPHÉE CLIO GLACE**

Étape de course d'un maximum de 6 tours, avec départ arrêté et formation de grille dans laquelle des points sont obtenus, en fonction de la position, qui s'ajouteront à ceux précédemment obtenus lors des essais qualificatifs.

Chaque pilote effectuera 1 finale.

Catégories GIAND - SPEED CAR - SIDEBYSIDE

Étape de course d'un maximum de 7 tours, avec départ arrêté et formation de grille dans laquelle des points sont

obtenus, en fonction de la position, qui s'ajouteront à ceux précédemment obtenus lors des essais qualificatifs.

Chaque pilote effectuera 1 finale.

13.8 Ordre de sortie des groupes

Les groupes de pilotes pour toutes les sessions seront établis dans la première course selon le classement général de l'année précédente et dans la deuxième course et les suivantes selon la position dans le championnat en cours.

Différencier toujours les pilotes A et B, inscrire comme pilote A le meilleur classé du championnat ou un record important. L'organisateur pourra décider avant de faire la liste des pilotes A et B.

L'ordre des groupes sera le même pour le free practice et le qualifying sauf par modification établie par direction de course.

13.9 Classements et composition des grilles

Le meilleur temps réalisé lors du Qualifying Practice servira à établir l'ordre de départ sur la grille des finales. Le pilote ayant réalisé le meilleur temps se placera en premier sur la grille de la finale A, et le deuxième meilleur temps se placera en premier sur la grille de la finale B, et ainsi de suite jusqu'à compléter la grille.

En cas d'égalité, le meilleur temps du premier tour du Qualifying Practice sera déterminant, et ainsi de suite pour tous les tours de la série.

Si 2 pilotes se trouvent dans la même finale avec le même véhicule, le moins bien classé des deux passera à la finale B.

Exceptionnellement, les Commissaires Sportifs pourront autoriser la participation aux finales du participant qui n'aura pas effectué le Qualifying Practice, dans ce cas, ce participant sera considéré comme le dernier de la classification partielle des manches aux fins de l'établissement des grilles de départ.

S'il y a plus d'un pilote qui ne réalise pas le Qualifying Practice, l'ordre sur la grille sera établi en fonction du meilleur temps du Free Practice.

Si, pour quelque raison que ce soit, un véhicule ne pouvait pas prendre le départ des séries ou finales, il devra en informer le Directeur de Course. Les participants qui ne communiquent pas leur abandon de l'épreuve seront pénalisés selon le critère des Commissaires Sportifs.

Les participants présentant une anomalie mécanique ou carrosserie dans la zone de pré-départ devront obligatoirement abandonner. Seulement selon le critère des Commissaires Sportifs, l'équipe pourra recevoir une aide extérieure.

Une fois que la direction de course ouvre l'accès à la piste pour la formation des grilles, un temps limité sera établi pour la fermeture de l'accès à la piste, une fois ce temps dépassé, aucun véhicule ne pourra rejoindre les grilles.

13.10 Composition des grilles

Il sera spécifié sur le règlement particulier de l'épreuve.

13.11 Position de la "pole"

Il sera spécifié sur le règlement particulier de l'épreuve.

13.12 Modification des grilles.

Avant la publication des positions des pilotes, les pilotes qui communiquent à la direction de course de son absence ne seront pas pris en compte pour la confection de celle-ci.

Après la publication de la grille il n'y aura aucune modification, en cas de panne ou non-participation, une fois l'accès à la piste ferme l'espace non occupé par un pilote sera utilisé pour le prochain pilote de la grille.

13.13 Grilles de départ

L'ordre de sortie des Finales A et B sera déterminé par le temps du meilleur tour de la Qualifying Practice Voir dessin.

FINALE A

1er	3ème
5ème	7ème
9ème	11ème
Etc...	

FINALE B

2ème	4ème
6ème	8ème
10ème	12ème
Etc...	

Art. 14 PROCEDURE DE DEPART

14.1 10' de départ

10 minutes avant l'heure de départ de la course, les pilotes devront se positionner au pit-lane dans l'ordre de départ.

14.2 5' du départ

5 minutes avant l'heure de départ de la course, l'accès à la piste s'ouvrira avec le drapeau vert.

Pour le positionnement sur la grille, les pilotes seront avertis à l'aide d'un drapeau jaune par les commissaires qui indiquera l'endroit pour se placer.

Tout les pilotes qui ne fasse pas attention à l'indication des commissaires pour se situer correctement, qu'il soit arrêté mais en position avancé ou pas centre aux marques de la grille de départ, peut-être sanctionner selon le résumé de ce règlement.

·Les moteurs resteront toujours allumer

14.3 1' du départ

1 minutes avant l'heure de départ, un panneau indiquera 1minutes

1) les mécaniciens et les commissaires devront abandonner la piste

2) En cas qu'un pilote aurait besoin d'aide après le signal 1' devra ouvrir la porte et lever le bras.

Dans ce cas, les commissaires de piste viendront se situer a cote du ou des véhicules avec un drapeau jaune.

Si cette procédure entraine un retard, les pilotes concerne par le problème, prendront la dernière place de la grille de départ et ça place restera inoccupé.

14.4 30" secondes du départ

Panneau indiquant 30" devant la ligne de départ

14.5 15" secondes du départ

Panneau indiquant 15" devant la ligne de départ

14.6 Feux de départ

Le départ sera donné après que les feux rouges du feu de départ s'éteignent. Le feu peut tarder de quatre (4) secondes à sept (7) secondes à s'entendre après l'apparition des feux.

14.7 Grille de départ

La grille de départ aura une formation échelonnée. Le départ sera donné par le feu de départ. Pendant le départ de la course aucune personne non autorisé a le droit d'être sur la piste.

14.8 Retard sur le départ.

En cas de problème au moment du départ, un drapeau rouge s'affichera avec le panneau de sortie retardée, le feu de départ sera placé en orange intermittent.

Dans ce cas la procédure de départ s'effectuera à partir du panneau indicateur de 1 minute.

14.9 Véhicule arrêtée

Si un véhicule reste immobilisé sur la piste, les commissaires devront le pousser en dehors de la piste
Si le pilote est capable de redémarrer son véhicule il a le droit de poursuivre la course.
Si le pilote n'est pas capable de redémarrer son véhicule il sera exclu de l'épreuve.

14.10 Départ anticipé.

Tout mouvement du véhicule pendant que le feu rouge soit rouge, sera considéré comme faux départ, si selon les commissaires sportifs cela bénéficie le pilote.

Tout participant ayant effectué un faux départ sera pénalisé, à la discrétion des Commissaires Sportifs, de trois ou quatre places obtenues en finale ou en cas de récidive, d'autres sanctions selon leur appréciation.

En cas de plusieurs pilotes ayant effectué un "faux départ", on commencera à pénaliser par le pire classé.

14.11 Faux départ

En cas de faux départ avant d'éteindre le feu rouge, la course ne s'arrêtera pas.

14.12 Safety Car

Pendant l'épreuve, la procédure de sortie peut être effectuée avec le Safety Car. Dans ce cas, il sera défini dans les règles de procédure de l'épreuve.

Art. 15 INTERRUPTION D'UNE MANCHE ET NOUVEAU DEPART

- Lorsqu'il est nécessaire d'interrompre une manche en raison d'une obstruction de la piste due à un accident ou pour d'autres raisons rendant impossible sa poursuite, des drapeaux rouges seront déployés simultanément sur tous les contrôles de la piste.
- Lorsque le signal d'arrêt (drapeau rouge) est donné, il est interdit de doubler un concurrent.
- Pour une finale, la procédure à suivre varie en fonction du pourcentage de course achevé par le leader de la course avant le signal d'arrêt.

• Moins de 80%

Tous les véhicules se dirigeront directement à la voie des stands et un classement sera établi sur la base du dernier tour complet qui formera la grille du nouveau départ pour accomplir les tours manquants pour terminer la course. Toujours selon l'horaire.

Dans ce cas, il n'y aura pas de tour de reconnaissance et la procédure commencera par un panneau d'une minute.

• 80% ou plus

Tous les véhicules se dirigeront directement au Pit Lane.

Le classement de la finale sera le classement du tour précédent à celui au cours duquel le signal d'arrêt a été donné, y compris les éventuelles pénalités dans le temps qui correspondaient aux participants au cours de l'essai.

Dans ce cas, la course sera terminée et le score fourni pour la Qualifying Practice (Art. 18 de ce règlement).

- En cas d'interruption de l'une des manches :
 - Dans le cas des essais libres, la session reprendra pour compléter les tours restants.
 - Dans le cas de la Qualifying Practice, tous les tours seront répétés.

Art. 16 L'ARRIVÉE

- La course sera terminée une fois que tous les tours auront été établis par le directeur de course. À ce moment-là, ils présenteront le drapeau à damier au premier participant et à tous ceux qui le précéderont.
- Si par erreur, un commissaire montre le drapeau à damier à un participant qui n'a pas accomplie tout s'est tour, et qu'il perd le tour, il se verra assigner une moyenne de s'est antérieur tour déjà accomplie.

- Une fois la fin de la course, tous les véhicules continueront à ralentir et se dirigeront directement vers la sortie de la piste en suivant les instructions des commissaires.
- Les participant qui auront complète un 75% des tour stipules, sera classifie pour la finale qu'il ait ou non reçu le drapeau à damier.

Art. 17 CLASSEMENTS ET POINTS

Qualifying Practice selon la somme des 4 tours :

1er	2nd	3er	4eme	5eme	6eme	7eme	8eme	9eme	10eme	11eme	12eme	13eme	14eme
15	13	11	9	7	5	4	3	2	1	0	0	0	0

Dans la finale :

1er	2nd	3er	4eme	5eme	6eme	7eme	8eme	9eme	10eme	11eme	12eme	13eme	14eme
25	21	17	14	11	8	5	3	2	1	0	0	0	0

17.1 Vainqueur de l'épreuve

Il y aura 1 vainqueur de l'épreuve pour chaque catégorie, les pilotes qui termineront à la première place selon la somme des points des Essais Qualificatifs et de la Finale

Art. 18 CIRCULATION / COMPORTEMENT SUR LA PISTE / SANCTIONS

18.1 Pendant la session :

- Lorsque vous êtes happé par un autre véhicule qui roule à une vitesse momentanément ou constamment supérieure à la vôtre, vous devez céder le passage à l'autre véhicule en prenant un virage sur le côté pour faciliter le passage.
- Effectuer une conduite dangereuse pour le reste des participants ou preuve d'un manque de maîtrise ou de contrôle du véhicule.
- Provoquera un drapeau rouge lors d'une manche et ne pourra pas ressortir dans le tuyau de reprise.
- Ne pas respecter le drapeau jaune, (réduire la vitesse ou dépasser un autre participant)
- Effectuer les manœuvres susceptibles de gêner les autres conducteurs, comme les changements de direction inopinés, l'accumulation volontaire de véhicules à l'extérieur ou à l'intérieur des virages, tout changement de direction anormal.
- Effectuer une manœuvre d'obstruction avec d'autres pilotes ayant ou non des intérêts communs.
- Adoptez une formation en éventail pour qu'aucun autre véhicule ne puisse vous dépasser.
- Obstruer une partie de la piste.
- Effectuez plus d'un changement de direction sur la piste pour éviter d'être dépassé par un autre pilote.
- Impact sur l'avant, le côté ou l'arrière du véhicule d'un autre participant, bien que la surface glacée de la piste favorise le glissement des véhicules, ce fait ne sera pas pris en compte en cas de collision.
- Ne pouvant contrôler en toute sécurité la glissade de votre véhicule sur la glace, entrer en collision avec un autre participant.
- Refuse de sortir le véhicule d'une situation dangereuse.
- Quitter le véhicule sans instructions expresses d'un commissaire.
- Ne pas allumer les feux avant et arrière pendant les finales (véhicules de la catégorie GSeries)
- L'utilisation de systèmes d'enregistrement vidéo dans le véhicule pendant le test n'est pas autorisée sans autorisation écrite préalable des commissaires sportifs.
- L'organisation peut exiger que tout participant installe des systèmes d'enregistrement vidéo pendant le test.
- Avoir un comportement antisportif sur ou en dehors du terrain.

- Dans la mesure du possible, les conducteurs seront avertis par un drapeau d'avertissement avec le numéro du véhicule (diagonale noire et blanche) et/ou un drapeau noir avec le numéro du véhicule. En cas de drapeau noir, le pilote doit quitter la piste immédiatement.
- Si la pénalité précédente est infligée après avoir complété 80% du tour, elle ne sera pas appliquée et les points obtenus lors du tour seront retirés.

Pour toutes ces manœuvres et violations, les pilotes seront pénalisés, avec une pénalité qui, à la décision des commissaires, entraînera :

- Un temps de pénalité ajouté au temps final de la manche. Cette pénalité sera considérée comme un drive-through et sera de 30 à 45 secondes selon la configuration du circuit.
- La perte de la position dans la manche (classement à la dernière place de la même).
- Retrait des points de la série.
- Exclusion de l'épreuve ou du championnat selon la gravité des événements.

18.2. Revenir à la piste une fois que vous êtes entré dans Pit Lane

- Il n'est pas autorisé à revenir sur la piste une fois que celle-ci est entrée dans le Pit Lane. Exceptionnellement, le Directeur de Course pourra admettre le retour sur la piste pendant les prochaines épreuves.
- Pendant le FP, le retour peut être autorisé jusqu'à ce que le drapeau à damier soit donné.
- Pendant les QP, le retour peut être autorisé jusqu'à ce que le drapeau à damier soit donné, mais cela impliquera une pénalité de 1 '30 "par tour non complété.
- Lors d'une finale, le retour peut être autorisé jusqu'à ce que le drapeau à damier soit donné.

18.3. Situations en cas de panne ou d'accident

- En cas de panne, le pilote doit placer son véhicule à l'arrière du parcours des autres pilotes ou à l'extérieur de la piste, de manière à ne pas constituer un obstacle ni un danger pour le reste des participants et ne doit PAS l'abandonner
- L'abandon du véhicule dans cette situation entraînera une pénalité de la part du Collège des commissaires aux sports.
- Si un pilote est contraint d'arrêter sa voiture, volontairement ou pour quelque raison que ce soit, ce véhicule sera retiré de la piste le plus tôt possible afin que sa présence n'empêche pas le développement de la course.
- Aucun conducteur n'a le droit de refuser de déplacer son véhicule mécaniquement vers l'extérieur de la piste, bien au contraire, il doit faire tout son possible pour faciliter la manœuvre et obéir aux instructions des commissaires de la piste
- Si un pilote peut remettre sa voiture en mouvement, sans aide extérieure, et qu'il retourne à la course sans commettre de faute, et qu'il n'a obtenu aucun avantage en la mettant dans un endroit sûr, il ne sera pas exclu.
- Si un pilote doit quitter la piste, il est de son devoir de veiller à ce que cette manœuvre ne représente aucun danger.
- Si un pilote quitte la piste pendant une course, il n'aura pas le droit de revenir sur la piste et pour la classification il se prendra en compte le dernier passage sur la ligne d'arrivée. Exceptionnellement, le directeur de course peut l'admettre pendant les essais libres et / ou qualifying practice.
- Il est interdit, sous peine d'exclusion, de pousser un véhicule ou de le faire franchir la ligne d'arrivée.
- Appart une immobilisation oblige du véhicule, il est interdit de s'arrêter à moins de 100 mètres avant ou après la ligne d'arrivée.
- Il est interdit aux pilotes de conduire dans la direction opposée à la course. Seuls les commissaires de piste peuvent pousser un véhicule dans la direction opposée pour le faire sortir de toute position dangereuse dans laquelle il pourrait se trouver. Un conducteur ne peut jamais pousser son propre véhicule, sauf sur indication directe des commissaires.

- Tout type de ravitaillement ou de réparation sur la piste, sans l'autorisation expresse du directeur de course, est interdit, sous peine d'exclusion.
- À l'exception du conducteur et des agents compétents, aucune autre personne n'est autorisée à toucher un véhicule à l'arrêt, sous peine d'exclusion du véhicule en question.
- Si un véhicule est abandonné sur la piste par son pilote, même temporairement, pour quelque cause que ce soit et pour quelque durée que ce soit, il sera considéré comme s'il s'était retiré de la course.
- En aucun cas, le véhicule d'un participant ne pourra être remplacé en raison d'un accident en piste ou d'une panne une fois les essais libres commencés. Cependant, de manière exceptionnelle, les Commissaires Sportifs peuvent autoriser un changement de véhicule pour toute raison justifiée, à condition qu'il ait été vérifié au préalable et cela n'entraînera jamais un blocage de points pour l'épreuve.

Tout comportement déloyal, incivil ou antisportif envers les diplômés ou autres personnes participant à l'épreuve, (art. 12.2.2k, l et m du C.S.I.) sera fortement sanctionné par le collège des commissaires sportifs. Selon la gravité de l'incident, les commissaires sportifs feront rapport à la Commission de Discipline de l'ACA.

18.4 Sanctions

Les commissaires sportifs pourront imposer les sanctions expressément prévues dans ce règlement sportif. Dans tous les cas non couverts pour ce règlement sportif, les normes du C.S.I seront appliquées.

18.5 Répétition d'infractions

Si un pilote ou concurrent répète la même infraction au cours de la saison ou en présence de circonstances aggravantes, les sanctions mentionnées dans ce règlement peuvent être revues à la hausse par les commissaires à leur discrétion. Tout conducteur qui reçoit deux sanctions pour une infraction de conduite, par les commissaires sportifs, au cours de l'épreuve se verra retirer les points du championnat des deux dernières courses et d'autres que le comité organisateur pourrait décider.

18.6 Sanctions disciplinaires

Sanctions disciplinaires : tout incident au paddock et/ou à la piste (provocation type verbal ou écrit, inclus les réseaux sociaux ou menaces) et/ou comportement antisportifs qui ne respectent pas l'esprit du championnat (vulnération de la morale ou l'éthique sportive, damages matériels au Circuit Andorra ou aux personnes qui l'entourent, etc...) faits par un membre d'une équipe, un pilote ou son alentour, peut être dénoncé aux commissaires sportifs, qui prendront les décisions opportunes. Le concurrent sera le responsable des faits des personnes qui l'entourent, pouvant être sanctionné en conséquence.

Art. 19 SUSPENSION D'UNE EPREUVE

Si une épreuve déjà commencé doit être suspendu pour cause de force majeure, un classement final sera effectué sans avoir contesté les finales selon les critères suivants :

- a) Si seulement les Free Practice ont été effectués, le test sera suspendu et aucune classification ne sera publiée.
- b) Si seulement la Qualifying Practice a été effectué, les points de la Super Spéciale seront attribués à la note de tour rapide du QP conformément à l'article 18.
- c) Si les Qualifying Practice et la Finale 1A et 1B ont été réalisés, la somme des points constituera la classification finale de l'épreuve.

Art. 20 ZONES DE TRAVAIL ET ZONE FERME

20.1 Zone de boxe

Zone conditionnée et délimitée pour les opérations de réparation de véhicules, toutes les réparations, à l'exception de celles autorisées par les commissaires, seront effectuées dans le parc de travail. Au sein du chantier, il est interdit de réaliser des tests d'accélération, de mettre en danger l'intégrité des personnes, etc. Toute violation des règles du paddock peut être sanctionnée par les commissaires.

20.2 Parking pour véhicules de compétition et d'assistance

L'accès aux parcs de travail sera limité, vous devez disposer de l'accréditation correspondante dans les véhicules auxquels vous souhaitez accéder. Chaque équipe aura un espace délimité et obligatoire.

À la fin de l'épreuve, l'équipe doit laisser son espace propre et exempt de débris ou de saleté. La pénalité pour ne pas avoir laissé l'espace dans le même état dans lequel il a été trouvé à l'entrée peut atteindre 2.000 €

20.3 Parking pour véhicules particulier des pilotes

L'accès des véhicules au parking des pilotes sera limité et surveillé. Ils ne peuvent être garés que dans la zone dûment accréditée à ce fin.

20.4 Parking pour remorques

L'accès des remorques au paddock n'est autorisé que pour décharger les véhicules, il ne peut être garé que dans la zone autorisée à cet effet hors du paddock et du parking pilote.

20.5 Parc Fermé

30 minutes à partir du moment de la publication des résultats, dans les zones de boîtes de l'équipement.

Art. 21 CLASSEMENTS DES EPREUVES ET CHAMPIONNATS

21.1 Classements publiées dans chaque épreuve

Classifications provisoires de toutes les sessions.

Classement provisoire des 2 finales.

Classement provisoire final de l'épreuve : publié par la direction de course à la fin de l'épreuve.

Classement final officiel de l'épreuve : approuvé par les commissaires.

21.2 Classements publiées du championnat.

Classement provisoire du championnat : publié par la direction de course à la fin de chaque test. Classement

officiel au championnat : approuvé par les commissaires aux sports à la fin de chaque test.

Classement final officiel du championnat : approuvé par les commissaires aux sports et publié à l'issue de la dernière course du championnat.

21.3 Classements de chaque catégorie

Classements officiels des finales de toutes catégories.

Classements officiels des épreuves CLIO ICE TROPHY

Classement officiel des tests GIAND.

Classements officiels des tests SPEED CAR

Classements officiels des tests SIDEBYSIDE.

21.4 Égalité dans un épreuve

En cas d'égalité, le problème sera résolu de la manière suivante : Selon

le meilleur tour en Qualifying Practice.

Selon le meilleur tour en finale.

Selon toute autre considération jugée adéquate (par exemple, record du tour, etc ...)

21.5 Classements des points du championnat par pilote

La somme des classements officielles de la qualifying practice et finales correspond au résultat final de l'épreuve.

Le titre de champion du championnat sera attribué au pilote qui aura obtenu le plus grand nombre de points (selon l'article 17) lors de tous les essais.

21.5.1 Égalité au championnat

En cas d'égalité, le problème sera résolu de la manière suivante :

Selon le numéro de victoires obtenues au championnat (pas aux finales). Selon

la position de la dernière épreuve du championnat.

Selon toute autre considération jugée adéquate (par exemple, record du tour, etc ...)

Art. 22 TROPHEE ET RECOMPENSE

22.1 Trophées de chaque épreuve

Trophée des 3 premiers de l'essai CLIO ICE TROPHY

Trophée de la 1ère pilote CLIO ICE TROPHY

Trophée pour les 3 premiers du test GIAND

Trophée pour les 3 premiers du test SPEED CAR

Trophée pour les 3 premiers du test SIDEBYSIDE

22.2 Remise du trophée / podium

La présence à la remise du trophée sera obligatoire sauf pour des raisons de force majeure, les pilotes qui montent sur le podium doivent le faire avec leur combinaison de compétition visible.

22.3 Récompenses du championnat

CLIO ICE TROPHY :	Trophée réservé aux 3 premiers arrivés.
	Trophée de la 1ère féminine classée.
GIAND :	Trophée pour les 3 premiers arrivés
SPEED CAR :	Trophée pour les 3 premiers arrivés
SIDEBYSIDE :	Trophée pour les 3 premiers arrivés.

Art. 23 RECLAMATIONS - APPELS

- Toute réclamation ou tout recours est régi, conformément à l'article 171 du C.E.I.
- Toute réclamation sera déposée par écrit et remise au Directeur de la course, en joignant la somme de 1 000 €. Ce montant ne sera pas restitué si la réclamation est considérée comme injustifiée.
- Si la réclamation nécessite le démontage et l'assemblage de différentes parties du véhicule, le demandeur devra déposer une caution supplémentaire conformément aux prescriptions générales des championnats, coupes et trophées d'Andorre pour l'année en cours.
- Les frais découlant du travail et du transport du véhicule seront à la charge du demandeur, si la demande d'indemnité est injustifiée, et à la charge du demandeur, si ceux-ci sont justifiés.
- Les candidats ont le droit de faire appel, comme indiqué à l'article 180 de la C.E. I et suivants. L'intention de faire appel et l'appel doivent être soumis dans les délais établis conformément aux prescriptions générales des championnats, coupes et trophées d'Andorre pour l'année en cours.
- Seulement A.C.A. est qualifié pour prendre une décision s'il y avait des différences dans l'interprétation de ce règlement.

Art. 24 SANCTIONS

24.1 Actions des commissaires sportifs

- Les Commissaires Sportifs pourront infliger aussi bien les sanctions spécialement prévues par le présent règlement que toutes autres sanctions qu'ils décideront (à leur seule discrétion), dans le cadre du C.E.I. Ils pourront également agir à cet égard à la demande du Directeur de Course.
- Les commissaires sportifs auront le pouvoir exclusif de déterminer si un incident s'est produit et quel(s) pilote(s) y sont impliqués.
- Les Commissaires Sportifs peuvent infliger les pénalités suivantes à tout pilote impliqué dans un incident :
- Avertissement / Disqualification / Pilote sous observation / Sanction / Amende
- En règle générale, les infractions commises dans la série entraîneront l'annulation du temps et du départ à la dernière place de la grille de départ, et pourront, à la discrétion des Commissaires Sportifs, dans les cas où la gravité l'exige, aller jusqu'à l'exclusion. de l'essai.
- En plus de toute pénalité, les Commissaires Sportifs après la course pourront adresser un dossier au Tribunal de Compétition et de Discipline Sportive de l'À.C. de tout titulaire de permis qu'ils considèrent impliqué dans un incident.

- Après l'envoi d'un incident, le Comité de Compétition Sportive et de Discipline de l'A.C.A. sera celui qui aura le pouvoir exclusif de décider à cet égard et pourra sanctionner tout pilote impliqué dans un incident conformément au Règlement sur le régime disciplinaire de l'A.C.A.
- Aucune décision prise ni aucune pénalité imposée ne réduira l'effet des art. 160 ou 161 du C.D.I.

24.2. Pilote "en observation"

Les commissaires et le directeur de course peuvent mettre en observation un pilote impliqué ou causer un incident. La pénalité de cette course sera en attente d'application jusqu'après la période d'observation.

Ce pilote sera en observation lors des deux prochaines courses. Si dans le développement de ces deux épreuves leur comportement est totalement correct, la pénalité ne sera pas appliquée.

Si leur comportement dans l'une des deux épreuves fait l'objet d'un incident, les points de la course dans laquelle ils ont pris part à l'observation seront automatiquement retirés et la pénalité du test en cours sera également appliquée.

RESUME DES PENALITES

Reg/ Art	Raison	Pénalités	Appliqué
RD 3.1	Manque d'informations dans la demande d'enregistrement	Inscription refusée	DC
RD 3.1	Demande d'inscription sans les droits	Inscription refusée	DC
RD 18.1	Effectuer des manœuvres injustes, frauduleuses, antisportives ou non-respectueuses	À la discrétion des commissaires peut arriver à la disqualification	CE
RD 8	Ne pas être repérable par la direction de course	À la discrétion des commissaires peut arriver à la disqualification	CE
RD 19	Ne pas porter les chiffres officiels	Non autorisé à prendre la sortie.	CE
RD 10	Ne pas porter la publicité requise correctement	Non autorisé à prendre la sortie.	DC
RD 10	Absence d'un des numéros	À la discrétion des commissaires	CE
RT 8	Atteinte au vêtement ignifuge, casque ou hans.	Non autorisé à prendre la sortie	CE
RT	Véhicule non conforme aux vérifications	Non autorisé à prendre la sortie	CE
RD 12.3	Absence de marque d'identification	Exclusion de la course	CE
RD 12.3	Violation des marques d'identification	Non autorisé à prendre la sortie	CE
RD 13.2	Ne pas respecter l'horaire dans la reconnaissance de la piste	À la discrétion des commissaires	CE
RD 11.2	Perte ou détérioration des chronomètres	Perte de la caution	DC
RD 18	Ne pas respecter les signaux fournis à l'annexe H	À la discrétion des commissaires	CE
RD 18	Causer un incident dans une série	Exclusion de la série	DC
RD 18	Être l'auteur ou le complice d'un incident	À la discrétion des commissaires peut arriver à la disqualification	CE
RT	Présenter une anomalie dans la mécanique ou la carrosserie	Exclus de la série ou de la finale	DC
RD 14.1	Non présence sur la grille de sortie	À la discrétion des commissaires	CE
RD 14	Cause involontairement une sortie retardée	Départ derrière la grille	CE
RD 14	Position incorrecte sur la grille	À la discrétion des commissaires	CE
RD 14	Faux départ	Perte de trois places en finale	DC
RD 18	Doubler avec drapeau rouge	À la discrétion des commissaires peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Ne pas réduire la vitesse avec le drapeau jaune	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Ne pas retourner à l'endroit indiqué par le commissaires	À la discrétion des commissaire	CE
RD 18	Ne pas céder le passage à un autre véhicule clairement plus rapidement	À la discrétion des commissaire	CE

RD 18	Ignorer le drapeau bleu	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	DC
RD 18	Obstruction systématique	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	DC
RD 18	Conduite dangereuse	À la discrétion des commissaire	CE
RD 18	Pousser ou remorquer un véhicule	À la discrétion des commissaire	CE
RD 18	Doubler en présence d'un drapeau jaune	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Bloquer intentionnellement le passage	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Refuser d'enlever le véhicule	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Répétition de fautes graves ou de manque de maîtrise du véhicule	À la discrétion des commissaire	CE
RD 18	Arrêter le véhicule dans la trajectoire des autres participants	À la discrétion des commissaire	CE
RD 18	Refuser le remorquage du véhicule	À la discrétion des commissaire	CE
RD 18	Pousser un véhicule sur la piste ou sur la ligne d'arrivée	Formation: annulation de temps Course: disqualification	CE
	S'arrête avant ou après de la ligne d'arrivé	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Conduire dans le sens opposé à la course	Exclusion de la course	CE
RD 18	Conduite antisportive	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Toute manœuvre injuste, exécutée par le concurrent ou un membre de l'équipe	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 18	Réparations sur la piste	Exclusion de la course	CE
RD 18	Touchez le véhicule une personne non autorisée	Exclusion de la course	CE
RD 18	Effectuer des réparations en dehors du parc de travail non autorisé	À la discrétion des commissaire	CE
RD 20	Ne pas respecter les règles du parc de travail	À la discrétion des commissaires, peut arriver à la disqualification	CE
RD 20	Ne pas respecter les règles de la situation dans le parc et les accréditations	Exclusion de la course	CE

Les commissaires pourront, dans tous les cas, déterminer si la gravité des événements peut entraîner des sanctions plus sévères que celles décrites dans ce tableau, ainsi que pour juger des cas non prévus dans le présent article.